

Édition du "REVEIL DU NORD" 100 rue de Paris, Lille

Le Journal

BUREAUX : ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 3, rue Fidèle-Lehoucq

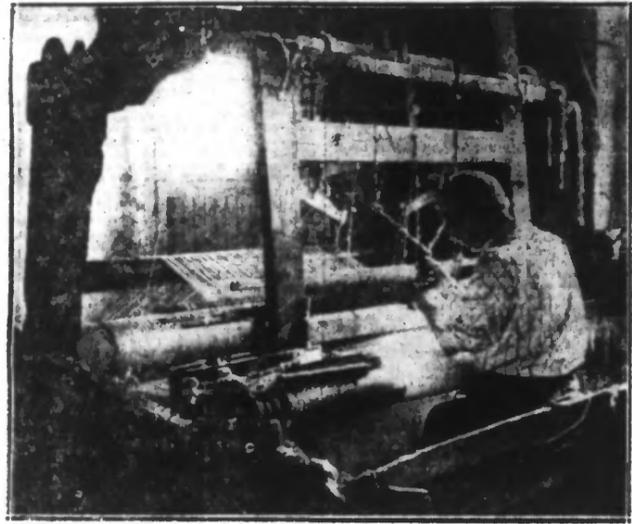
La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

Les derniers tisserands à main

Une visite à Provin et à Annœullin aux anciens artisans d'un métier qui meurt

Si les communes d'Annœullin, de Provin et de Bousin sont maintenant dépeuplées des centres importants du bassin textile, la houille que l'on extrait et industrialise dans les environs immédiats n'a pas toujours été le facteur de la prospérité de cette région.



Le vieux tisserand Philippe Leclercq, dit « Tontaine », de Provin, à l'œuvre sur son vieux métier.

Le métier à domicile. Ce métier — peu lucratif — de la manipulation du coton, se trouve à l'état de Bourgeois et Cyprien; le progrès le rend ainsi et bientôt, le travail à la main qui consistait à tisser nos toiles ne sera plus dans cette région qu'un simple souvenir.

De l'aube au « crachet » pour 7 francs !

Après le « coton », c'est la « houille » qui, à Provin, Bousin et Annœullin a donc fait la prospérité du pays. Bousin ne compte plus de tisserands, mais à Provin et Annœullin quelques vieillards qui, pour le plupart, ont travaillé 30, 40 et 50 ans à la main, ont repris la place occupée jadis par leur père, et, sur l'ancien métier rustique — orné de la humble famille — ils se sont penchés à tisser des serviettes, des nappes, toiles à mouline.

Cinquante ans de métier

Avant de quitter Provin et ses vieux tisserands nous avions encore un devoir à remplir. C'était d'aller serrer la main d'un vieux tisserand qui, depuis plus de 50 ans, assure le service de la maison Deussier, usage qui ne compte plus maintenant que deux métiers à mouline et à pédale. M. Manner, très touché de l'intérêt que lui portait notre journal, était fier de nous faire visiter son installation, et il nous montra, comment avec le « moulin à pédales », tisserand enroulait sur les bobines le fil fourni en écheveaux, comment avec le vieux ourdissoir il formait ses chaînes et assemblait parallèlement à la même longueur, sous la même tension, les fils destinés à la chaîne, comment il enroulait ce produit, comment il effectuait le pliage, le enroulage, etc., toutes opérations préparatoires au tissage proprement dit. Et mélangé au bruit du vieux ourdissoir, il dit : « Dans quelques années, il en sera dit métier à tisser, à la main comme d'un vieux moulin; quelques coups de martrien à travers la fragile assemblée et nos héritiers auront de quoi faire du feu pendant... 25 heures. Telle sera la fin de cet outillage qui fut celui d'un des premiers arts que l'homme eût connus ».

R. LUSSIEZ.

Le relèvement des droits de douane américains

Ce que l'on dit à la Chambre de Commerce de Calais

Comme suite à notre enquête relative à la réputation du nouveau tarif douanier américain sur le commerce et l'industrie de notre région, nous reproduisons aujourd'hui, après celles des centres de Valenciennes et Lille, les impressions recueillies à Calais, cité de la dentelle et de la tulle.

Dans la dentelle

Confirmation d'une situation particulière de la ville de Calais, dont la principale — on pourrait presque dire l'unique industrie — est celle des toiles et dentelles, le relèvement des droits de douane américains, venant à quelques mois de distance d'une menace autrement sérieuse, puisqu'elle est immédiatement due à cette même industrie, ne pouvait provoquer une réaction.

Le meeting tenu le 24 avril dernier, dans une mesure difficile à apprécier, d'autre part la documentation la plus sérieuse établie rapidement à nos représentants sur place, les observations recueillies par le caravane d'acheteurs américains qui se trouvaient à Calais, et l'ironie qu'on abandonna de l'autre côté des intentions américaines. Il en est résulté depuis — contrairement à ce que certains ont annoncé — que les compagnies américaines au moment de l'adoption de la loi ont porté à 20 % à l'entrée aux Etats-Unis.

Dans la broderie

Lors de la visite à Calais de M. Edgar, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, visité fort courtoisement, à laquelle répondit l'accueil le plus cordial, les industriels calaisiens avaient d'ailleurs eu l'occasion — statistique à l'appui — de leur expliquer que quel poids pesaient les taxes existantes sur les exportations aux Etats-Unis, qui diminuaient d'année en année. M. Edgar fit remarquer que le fait de modifier le tarif douanier américain, qui est évidemment le plus précis de ceux qui se jouent des tarifs.

Les nouveaux droits qui laissent la dentelle en l'état ont par contre été relevés pour les articles de broderie, qui passent de 30 à 90 %. La broderie calaisienne était jusqu'à ces derniers temps assez bien défendue pour la raison que nous donnons le distingué président de la Chambre syndicale, M. Otto Hermann, qui lui est beaucoup plus facile à adapter aux caprices de la clientèle et à créer, à des prix beaucoup moins élevés, de nouvelles séries, nouveaux modèles. Elle paraît ainsi être dans une position d'infériorité sur son principal débouché, et si, aujourd'hui, on connaît un relèvement des droits sur les articles de broderie, cela n'est pas sans conséquence économique, et cela qui convient de l'attribuer qu'à l'incidence des nouveaux droits américains. Ce relèvement n'en est pas moins ressenti sur la place comme une menace, dont on se serait fort bien passé.

Quelques statistiques

Pour les autres industries calaisiennes : bois, sole artificielle, etc., nous a déclaré le secrétaire de la Chambre de Commerce, nous n'avons pas été saisis de doléances particulières. Ce qui n'a pas empêché notre assemblée de suivre avec intérêt et sollicitude avec l'ensemble des industries de la région les explications qu'est venu apporter mercredi, à Lille, devant le premier groupement économique, M. Fignera, président du Comité international d'export. Une délégation avec M. Hembert, a été vivement intéressée aux simplifications qu'on a essayé d'apporter à la nomenclature des tarifs douaniers.

En outre, un négociant en matières premières de Calais, M. Landrieu, conseiller du Commerce extérieur, a remis au directeur des Affaires commerciales une note qui fait apparaître clairement le danger qu'il y aurait, en ce qui nous concerne, à relever des droits déjà bien assez lourds.

On trouve dans les statistiques jointes à la note des chiffres suivants : Exportation de toiles et dentelles aux Etats-Unis : en 1913 (année moyenne) 4.670.000 dollars; en 1914 : 3.825.000 dollars; en 1921 (année exceptionnelle) : 13.000.000 de dollars. Jus qu'au 1er septembre 1929 les droits de douane n'étaient que de 70 %. C'est à cette date qu'on les porta à 90 %. On va voir une dégringolade continue. En 1922 : 5 millions; en 1923 : 3 millions; en 1924 : 2 millions; en 1925 : 1.072.000; en 1926 : 1.252.000; en 1927 : 3.221.000; en 1928 : 2.835.000; en 1929 : 3.330.000 dollars. Le relèvement des droits n'a sans doute pas été l'unique facteur de ce fléchissement résultant de la concurrence des produits américains, mais une valeur démonstrative que toutes les industries françaises touchées par le bill américain ne manqueraient pas de modifier.

R. B.

(Voir « Le Réveil du Nord » des 26 et 28 juin.)

L'aviateur Detroyat enlèvera-t-il la Coupe ?



L'aviateur Michel DETROYAT qui, ainsi que nous l'avons relaté, dans nos dernières éditions d'hiver, a dû abandonner sa tentative d'améliorer le moyen dans la Coupe Michelin, alors qu'il avait presque terminé son parcours. Le célèbre aviateur espère renouveler cette tentative au printemps.

LE « SOUTHERN CROSS » A QUITTÉ TERRE-NEUVE POUR NEW-YORK

Harbour Grace. — Le « Southern Cross » s'est envolé à 6 h. 35 (heure locale), à destination de New-York. Il compte arriver à Roosevelt-Field à 17 h. (heure locale).

Chatham (Massachusetts) 26 juin. — Le poste de T.S.F. annonce qu'à midi (heure de Greenwich) le « Southern Cross » relayait sa position à l'aide du paquebot Amélie.

New-York, 26 juin. — Le Bureau Météorologique annonce que le « Southern Cross » rencontrera un temps défavorable jusqu'à East Port (Maine), puis un temps clair jusqu'à New-York.

New-York, 26 juin. — Le poste de T.S.F. de Gloucester (Massachusetts) annonce que le « Southern Cross » traversait à 12 h. 10 un épais brouillard.

Un récit de Kingsford Smith

Lorsqu'il a atterri à Terre-Neuve, le capitaine Kingsford Smith a déclaré que pendant 20 h. le voyage avait été du courage. Nous avons survolé les banes, a-t-il dit, au milieu d'un brouillard aveuglant, c'était terrible. Les bousoites et les directives de T. S. F. ne concordant pas, nous avons pendant six heures volé en cercle jusqu'à l'aube, quand nous nous sommes trouvés à 25 miles de Terre-Neuve au lieu d'être au-dessus du cap Race. Ce voyage fournit une preuve de la très grande utilité de la T. S. F.

LA VILLE D'AMIENS réclame un million à l'Etat

Le Conseil municipal d'Amiens, réuni hier soir, a décidé de poursuivre l'Etat en paiement d'une somme d'un million, pour les raisons suivantes : La loi du 17 avril 1929 dispose, dans son article 63, que les communes restant dues par les communes pour faits de guerre antérieurs sont prises en charge par l'Etat. Forte de cet article de loi, la ville d'Amiens réclame à l'Etat le remboursement d'un million qu'elle doit encore pour amortir l'emprunt contracté après la guerre de 1870-1871. L'Etat veut de faire connaître sa réponse. Le ministre des Finances déclare que le législateur n'a pas prévu toutes les conséquences de l'article 63 et invite la ville d'Amiens à renoncer à sa réclamation, qui, si elle était admise, serait donnée, entraînant l'Etat à donner également satisfaction à d'autres villes, dont certaines réclament le remboursement de dettes datant de la guerre de succession d'Espagne.

Situation normale à Séville

La situation redevient normale à Séville. Les tramways circulent. La police a perquisitionné aux domiciles des personnes suspectées qui ont été arrêtées.

Par 330 voix contre 262 la Chambre a repoussé la motion socialiste relative au contrôle de la Trésorerie

Au cours du débat qui s'est institué à ce sujet, M. Vincent Auriol développa la proposition de résolution contre laquelle M. Tardieu après un discours interrompu, posa la question de confiance.

Judi après-midi, à la Chambre, l'ordre du jour appela la discussion de la proposition de résolution de MM. Léon Blum-Vincent Auriol, tendant à charger les Commissions des Finances et de l'Armée, de présenter sans délai, un rapport sur les ressources et les charges de la Trésorerie et leur conférant tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de ce mandat. M. Tardieu, député, rapporteur de la Commission des Finances, lit son rapport défavorable à l'adoption de cette proposition.

Le débat que la Chambre aura à connaître de la question a proposé de projet d'outillage économique. L'émission des bons du Trésor est d'ailleurs régie par une loi. La Commission demande donc le rejet pur et simple de la motion en discussion. M. TARDIEU déclare simplement de son banc : « Le Gouvernement a l'honneur de demander la question préalable contre la motion de M. Vincent Auriol ».

Intervention de M. Vincent-Auriol

M. VINCENT AURIOL monte à la tribune aux applaudissements de ses amis socialistes. Nous n'avons pas accusé le Ministère des Finances d'avoir emporté la caisse, dit-il d'abord, et nous vous donnons acte de nos chiffres sur le fait que la Trésorerie ayant dépensé 7.244 millions, il n'y a plus que 11.306 millions.

« Si nous ne sommes plus d'accord quand il s'agit du prélèvement de cinq milliards pour l'outillage économique, c'est parce que l'Etat exact que l'Etat soit de 11 milliards 306 millions le Président du Conseil et le Ministre des Finances ne tiennent pas compte du passé ».

L'orateur poursuit alors une discussion technique des services des charges et des disponibilités de la Trésorerie. Il s'agit de savoir, dit-il, si la Trésorerie peut disposer de ses fonds de roulement ».

« M. VINCENT AURIOL rappelle que c'est M. Henry Chéron lui-même qui affirmait qu'il était nécessaire que le compte-courant de la Banque de France soit suffisamment alimenté, et que le Trésor ne dépende pas de l'émission de bons du Trésor ».

Puis il s'agit de cinq milliards de milliards, dit-il, ont été dépensés pour les stocks militaires. Vous avez annoncé, dit-il, plus de deux milliards pour les travaux de mise en état de la frontière. N'est-ce pas le programme de reconstitution des stocks ?

« Je suis d'ailleurs au-dessus de la vérité, en évaluant à 3 milliards le programme de travaux. Pour cinq milliards cela fait en tout plus de 8 milliards pour les dépenses militaires. Or, le Gouvernement veut engager, dès aujourd'hui une somme de 5 milliards pour l'outillage économique, qui est le programme de la loi de finances. On a pour parer pour cinq ans à toutes les charges du double programme que vous voulez engager ?

« Où trouveriez-vous les ressources ? La question de confiance et la question préalable ne répondent pas à la question ».

Quelle tristesse, conclut-il et quel étonnement de voir le président du Conseil dire à la Chambre qu'elle n'a pas à connaître de ces questions et qu'elle doit songer à...

L'affaire des mauvais traitements d'Haillicourt

La petite martyre est décédée à l'Hôpital de Béthune

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la grave affaire de mauvais traitements dont s'est rendu coupable le nommé Marie Moré, femme Delvert, rue des Merles, à Haillicourt, sur sa belle-fille, Yvonne Delvert, âgée de 13 ans. La petite malheureuse, qui avait été privée de soins et de nourriture et qui, après avoir été recueillie par les époux Lecomte puis admise à l'hôpital de Béthune, est décédée hier, minée par la peste paléopente.

M. Dutheil, juge d'instruction, a interrogé le coupable en son cabinet. Marie Moré a osé prétendre avoir toujours bien traité la petite, or, on sait qu'il est formellement établi qu'elle se lui donnait pas à manger suffisamment, ne lui donnait pas de soins et l'obligeait à travailler, étant malade et à moitié vêtue.

La petite martyre, qui avait, avant son décès, été soumise à un examen médical, était considérée comme perdue.

A Montigny-en-Gohelle, des lauréats du Certificat d'études manifestèrent derrière les drapeaux communistes

La commune de Montigny-en-Gohelle, bien connue des touristes pour son superbe lac, a été le théâtre d'un incident créé par les communistes.

On sait que cette localité est administrée par une municipalité de ce parti. Or, avant-hier, eurent lieu les examens pour le certificat d'études primaires. A l'issue des résultats quelques lauréats étaient munis d'un petit drapeau tricolore. Bientôt arrivèrent plusieurs militants et militantes du parti communiste qui firent aux enfants une distribution de drapeaux rouges sur lesquels figuraient le feu-tille et le marteau.

Sous les ordres d'un adjoint et de plusieurs conseillers municipaux, un cortège se forma derrière un groupe de huit manifestants et de huit drapeaux rouges. La manifestation se déroula à travers la ville et son d'airs révolutionnaires.

L'adjoint de gendarmerie Leclercq, mis en courant de ce qui se passait, accourut avec plusieurs gendarmes et empêcha la manifestation de se poursuivre, les organisateurs n'ayant pu exhiber d'autorisation.

L'adjoint Leclercq releva donc ses contrevenants à l'encontre de MM. Henri Rombaut, 36 ans, adjoint au maire; Louis Trécher, 42 ans; Auguste Dupuis, 38 ans; Louis Labouze, 37 ans; et Jules Senozon, 31 ans, tous conseillers municipaux; Eugène Peltier, 32 ans, manœuvre; et Miroux Séraphine Guilbert et Vv Pruvost, 43 ans, pour infraction à l'arrêté municipal du 22 février 1929, pris par le maire communiste, interdisant toute manifestation sur la voie publique sans autorisation spéciale.

Le capitaine de gendarmerie a aussitôt informé de cet incident M. Fayral, préfet du Pas-de-Calais.

L'épouvantable massacre d'une famille de l'Arbret

Les enquêteurs viennent de recueillir de très intéressants témoignages

Nos informations sensationnelles à propos de l'enquête sur le massacre de l'Arbret, près d'Arras, ont fait rebondir cette affaire et actuellement, gendarmes et policiers recherchent l'indomitable criminel avec une ardeur qu'il n'est pas de leur.

Une femme qui entendit « deux grands cris »

De nouvelles investigations ont été effectuées, de nouvelles déclarations ont été recueillies et surtout des indications précieuses ont été relevées. Le chef de brigade Deroumleuere, d'Avennes-le-Comte, a entendu à nouveau M. Barbier, cultivateur, qui fut le premier témoin de l'incendie. Il lui a fait préciser les déclarations que nous avions recueillies, et M. Barbier les a maintenues toutes. Cette reprise de l'enquête a été débutée à permis à la gendarmerie qui travaille sans relâche à la recherche de la vérité dans ce mystérieux assassinat, de recueillir la déclaration de Mme Barbier.

Cette dernière, épouse du cultivateur, qui, elle-même se rendait pas compte de l'importance de son témoignage, a signalé que le 4 juin, alors que son mari, revenu de la conférence, vers 23 h. 15, après lui avoir servi le dîner, s'apprêtait à aller se coucher, elle se rendit sur le pas de sa porte pour jeter de l'eau de rincer. Son chien pointer était dans le jardin, l'oreille tendue, et c'est à ce moment qu'elle entendit deux grands cris. Il pouvait être, nous a-t-elle déclaré, 23 h. 45. Elle referma sa porte, pesant qu'il s'agissait d'une bête et ne s'inquiéta plus.

Les déclarations de Mme et M. Louis Bussy

Les enquêteurs attendent ensuite d'autres déclarations qui leur fissent des déclarations importantes que nous ne révélerons pas pour ne pas risquer de nous exposer aux opérations policières.



(Voir « Le Réveil du Nord » des 26 et 28 juin.)

LA TOUTE DERNIERE MODE FEMININE. A voir ces trois élégantes parisiennes, dont les toilettes ultra-chic, ont été très remarquées...

Une mort suspecte à Marles-les-Mines

Un Polonais qui s'était battu la veille avec un compatriote a été retrouvé mort

Nous apprenons que le gendarmier d'Auchel a informé le Parquet de Béthune qu'il avait, vers 4 h. 30, au 44, rue de Morville, à Marles-les-Mines, ou a découvert au pied de l'escalier, la tête en bas, le cadavre d'un Polonais âgé de 44 ans, mineur.

Le corps ne portait aucune trace de coups mais la tête était complètement tuméfiée et noire.

Le médecin appelé pour constater le décès a refusé le permis d'inhumer.

M. Dutheil, juge d'instruction, qui a été chargé par le Parquet de suivre l'affaire, a désigné le docteur Quénet, médecin légiste, pour l'autopsie.

Pour l'instant on ignore dans quelles circonstances le Polonais a trouvé la mort. A-t-il été précipité au pas de l'escalier ? C'est ce que l'on cherche à élucider au plus tôt.

Le gendarmier d'Auchel a procédé à une active enquête.

Nous croyons savoir en effet que la veille, Casja, qui était ivre, était disputé avec un compatriote camarade de chambre.

Un bateau de Gravelines heurta une épave et sombra

L'équipage a pu être sauvé

Hier après-midi on annonça qu'un chalutier gravelinois avait sombré au large de Gris-Nez en abordant une épave, mais que l'équipage avait été recueilli, sain et sauf, par un bateau calaisien.